

Paris, le 24 novembre 2025

## Recyclage des emballages : avec 94,8 % de taux de recyclage en 2023, le papier-carton confirme son avance et contribue à la souveraineté circulaire française

L'ADEME vient de publier son étude annuelle relative au recyclage des emballages, en application de la réglementation européenne. Les résultats confirment l'excellence de la filière papier-carton, pilier de l'économie circulaire. **Pour l'année 2023, le taux de recyclage des emballages en papier-carton, pris dans son ensemble, emballages ménagers, industriels et commerciaux confondus, atteint en effet 94,8 %.**

En transparence, il convient de préciser que ce chiffre est certainement surévalué et pourrait être légèrement ajusté en raison d'effets de stocks non intégrés dans la méthodologie officielle. Toutefois, la tendance et l'ordre de grandeur supérieur à 90 % restent solides.

Ils font du **papier-carton le matériau d'emballage le plus recyclé en France**.

Par comparaison, les autres matériaux affichent des niveaux inférieurs avec 83,7 % pour le verre, 68% pour les métaux et 25,7 % pour le plastique.

**Ces bons chiffres permettent de dépasser encore une fois les objectifs du règlement européen PPWR**, qui fixe un seuil de recyclage de 75 % en 2025 et 85 % en 2030 pour les emballages en papier-carton. Ils confirment la solidité d'un modèle industriel fondé sur un tri efficace, une reprise structurée et une valorisation importante des fibres recyclées.

Ces résultats confirment la maturité, l'efficacité et la robustesse de la filière, actrice historique de l'économie circulaire. Implantée sur l'ensemble du territoire à travers un maillage de sites industriels de proximité, la filière papier-carton a en effet développé un modèle de circularité très performant : plus de 90 % du carton ondulé fabriqué en France provient de fibres recyclées, et les entreprises du secteur investissent depuis plusieurs décennies dans l'éco-conception, comme en témoigne la réduction de 17 % du poids moyen du carton ondulé depuis 1995. Dans un contexte où la réindustrialisation durable constitue une priorité stratégique, la performance de la filière papier-carton confirme la pertinence d'un matériau responsable, polyvalent et indispensable à l'économie française.

Pour Philippe Durand, président de Carton Ondulé de France : « *Ces résultats confirment la solidité d'un modèle industriel historiquement circulaire, performant et largement en avance, grâce à ses actions volontaristes, sur les objectifs européens. Ils doivent être pleinement pris en compte dans la mise en œuvre d'une REP Emballages professionnels efficace, équitable et proportionnée. Le carton ondulé, grâce à sa circularité historique et exemplaire, constitue un levier essentiel pour atteindre, voire dépasser, les ambitions nationales et européennes en matière de gestion des déchets et de transition écologique. Sa filière industrielle doit être plus écoutée et entendue des pouvoirs publics* ».

### À propos de Carton Ondulé de France

Carton Ondulé de France est l'organisation professionnelle des fabricants de carton ondulé français. Sa mission est de valoriser une filière industrielle clé, qui représente plus d'un quart du secteur de l'emballage en France et s'illustre comme un modèle d'économie circulaire : 97% de taux de recyclage et 90% d'utilisation de matière recyclée. Carton Ondulé de France accompagne ses adhérents, qui représentent plus de 70 % de la filière, en portant les valeurs d'un matériau responsable, indispensable et vecteur de services à forte valeur ajoutée pour l'économie française – en particulier le secteur transport & logistique et le commerce. La filière emploie 11 600 salariés sur le territoire sur 73 sites de production, et produit 2,5 millions de tonnes de carton ondulé pour un CA de 3,3 milliards d'euros (chiffres 2024).

**Contact presse :** Emilie Delozanne [emilie.delozanne@plegma.fr](mailto:emilie.delozanne@plegma.fr) - 06 30 60 87 35